

GRILLE DE SELECTION GENERALE DES RACES DU CBEI

(sauf Nizinny, Podhale, Sarplaninac et Chien Loup Tchecoslovaque qui ont des grilles spécifiques)



TB	= Très Bon	SPE	= Spéciale de race
EXC	= Excellent	RE	= Régionale d'élevage
CI	= Classe Intermédiaire	NE	= Nationale d'élevage
CO	= Classe Ouverte	CHPT	= Championnat de France
CT	= Classe Travail		
CCH	= Classe Champion		

Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le :

Approuvée par le comité de la SCC le : 18/02/2014.

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + 1 TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B ou C + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPTou NE dont 1 en CHPT ou NE sous 2 juges différents + 1 TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B ou C + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 3 EXC en SPE ou RE ou CHPTou NE dont 1 en CHPT ou NE sous 3 juges différents + 1 TAN + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B ou C + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet confirmé ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

Les races du CBEI concernées (hors Nizinny, Podhale, Sarplaninac et Chien Loup Tchecoslovaque) : Berger du Karst, Tornjak (Berger de Bosnie Herzégovine et Croatie), Berger Croate, Maremme-Abruzzes, Berger de Bergame, Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi, Slovensky Cuvac, Berger Polonais Nizinny, Berger Roumain des Carpathes, Berger Roumain Mioritique, Bucovine (Berger d'Europe du Sud Est), Berger de Russie Méridionale, Berger du Caucase, Berger d'Asie Centrale.

Attention : le TAN ne peut être valable que passé après un an révolu. Les radios de dysplasie ne seront acceptées que pour un chien de 18 mois révolus.